



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armement et équipements

Question écrite n° 110812

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, sur le rapprochement des groupes Thalès et Safran et ses éventuelles retombées. Après des années de discussions interrompues puis reprises, les deux groupes Thalès et Safran, dont l'État est actionnaire respectivement à hauteur de 27 % et 30 %, semblent sur le point d'opérer un rapprochement avec échanges d'actifs. À l'initiative de l'État et sur les déclarations en date du 10 mai dernier du délégué général pour l'armement un accord semble pouvoir être possible dès cet été. Dans le contexte de contraction budgétaire, l'État entend regrouper les bureaux d'études concurrents des deux entreprises et constituer des pôles d'envergure mondiale. Interrompues depuis un an sur un désaccord concernant le périmètre en discussion qui comprenait l'avionique civile de Thalès qui intéressait Safran, les négociations ont repris il y a un mois. Le futur accord pourrait transférer l'optronique, les drones, Félin (la tenue *high-tech* du fantassin) et les autodirecteurs de missiles infrarouges de Safran à Thalès qui en échange transférerait sa navigation inertielle, la génération électrique, la biométrie et l'activité d'intégration de commande de vol. Les deux groupes ont échangé leurs lettres d'intention à la fin du mois de mai, mais la différence de valorisation dans le cadre de ces échanges d'actifs pourrait atteindre plusieurs centaines de millions d'euros, l'ensemble des activités transférées par Safran représentant 650 millions d'euros et celles cédées par Thalès seulement 200 millions à 300 millions d'euros. Afin de rapprocher les points de vue, le Gouvernement a décidé de nommer un médiateur en la personne d'Aldo Cardoso. Au-delà des problématiques financières, en tant que député-maire de Châtellerauld disposant sur son territoire des établissements des deux groupes industriels concernés et partageant les interrogations des personnels de ces entreprises, il lui demande quelles peuvent être les conséquences en matière d'emploi de ces rapprochements et les éventuelles mesures d'accompagnement prévues.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110812

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Industrie, énergie et économie numérique

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2011, page 6212

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)